

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22.02.2010

18 HEURES

Présidence : Michel PRIOLLAUD, Maire

Présents : BACQUEY- CAPDEVIELLE-SABOUREUX- THOMAS- BARREAU –MAYE- BOUCHET- SALVANET- LESCOUTRA-VIALARD-DAUBIGEON-MEYRE

Absents : Marie-Hélène CHANFREAU (pouvoir à PRIOLLAUD) Nathalie LAGARDERE (Pouvoir à SALVANET)-BERTHEAU - POURQUIER –JOLIBERT- LAVIGNE-

Secrétaire de Séance : Mme Nathalie MEYRE

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande, s'il est possible de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant une rétrocession de terrains. Les membres présents donnent leur accord.

Le compte rendu de la séance du 26 Janvier dernier, est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Contrat d'entretien d'Eclairage Public : 2010-005

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que nous sommes arrivés au terme du contrat qui nous lie avec l'Entreprise ETDE, à qui est confié l'entretien de l'éclairage public sur la commune. Il est nécessaire de renouveler ce contrat.

Deux entreprises ont été contactées pour le renouvellement du marché (ETDE et SDEG).

Monsieur Thomas informe le Conseil Municipal que la commune a actuellement 310 points lumineux à entretenir.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention liant l'entreprise ETDE et la Commune de LISTRAC-MEDOC pour 1 an à partir du 1^{er} janvier 2010. Elle sera renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

Convention Travaux RD 1215- CONSEIL GENERAL : 2010-006

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que nous avons eu l'accord des Services Départementaux (Sécurité Routière) pour continuer l'aménagement de la RD1215, La commune de Listrac est autorisée à réaliser en agglomération dans l'emprise de la route départementale 1215 du PR 33+950 au PR 34+130, et sous sa maîtrise d'ouvrage les travaux suivants :

L'aménagement d'une Zone 30 devant les abords de l'école, comprenant l'implantation de plateaux surélevés et d'îlots centraux, l'aménagement de trottoirs en béton désactivés et places de stationnement.

Pour cela nous devons signer une convention avec le Conseil Général de la Gironde.

Le conseil municipal a l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention, et solliciter l'aide du Conseil Général selon les modalités définies par l'Assemblée délibérante du Département.

Augmentation des Tickets de cantine : 2010-007

Dans la séance du 26 Janvier 2010, Monsieur le Maire avait informé de la réunion avec la Société SRA Ansamble Aquitaine , les représentants des parents d'élèves, et Monsieur BERTHEAU.

Une augmentation de 2% a été appliquée par la Société SRA, au 1^{er} Septembre 2009.

Le conseil municipal décide de prévoir cette même augmentation à compter du 1^{er} Mars 2010.

Le prix du repas sera de 2.25€ pour les enfants, et de 3.20€ pour les adultes.

Le conseil municipal à l'exception de Mme Sandrine DAUBIGEON (contre) vote cette augmentation.

Actuellement, nombreux parents ont un arriéré conséquent à la cantine, Mr le maire propose de rencontrer les familles qui sont redevables de plus de 50 €.

Tarif BIBLIOTHEQUE :2010-008

Monsieur le Maire informe que suite à la réunion des finances, et à la rencontre de Mr BERTHEAU, (adjoint aux Finances) et Mme DUFAU, (Responsable de la Bibliothèque) , la cotisation de la bibliothèque passera au 1^{er} Mars 2010, à 12€.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

RETROCESSION DE PARCELLES : 2010-009

Lors du bornage du lotissement « Pey Martin » à Donissan, le lotisseur a laissé une bande de terrain en vue de l'élargissement du chemin rural. A ce jour, les constructions sont terminées, les clôtures installées en limite de propriété, cette bande de terrain reste à l'abandon. Pour remédier à cet état de fait le lotisseur consent à nous rétrocéder cette bande de terrain.

Le conseil municipal accepte cette proposition (sauf Nathalie Lagardère qui s'abstient), et autorise Mr le Maire à finaliser cette démarche par un acte notarié.

La séance est levée à 18 h 30